

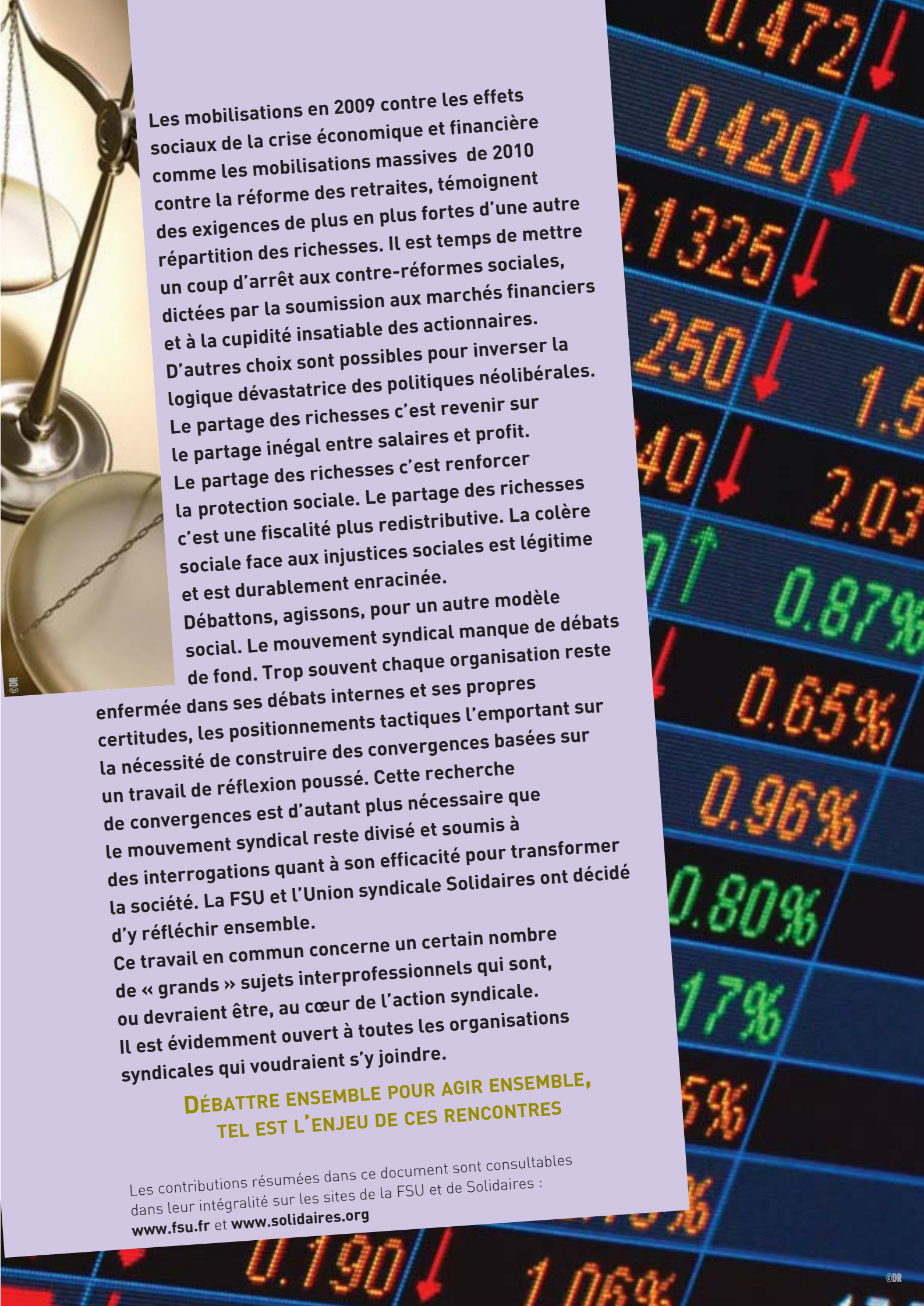
Les richesses ça se partage !

Une revendication
au cœur des
mobilisations sociales



F.S.U.

Union
syndicale
Solidaires



Les mobilisations en 2009 contre les effets sociaux de la crise économique et financière comme les mobilisations massives de 2010 contre la réforme des retraites, témoignent des exigences de plus en plus fortes d'une autre répartition des richesses. Il est temps de mettre un coup d'arrêt aux contre-réformes sociales, dictées par la soumission aux marchés financiers et à la cupidité insatiable des actionnaires. D'autres choix sont possibles pour inverser la logique dévastatrice des politiques néolibérales. Le partage des richesses c'est revenir sur le partage inégal entre salaires et profit. Le partage des richesses c'est renforcer la protection sociale. Le partage des richesses c'est une fiscalité plus redistributive. La colère sociale face aux injustices sociales est légitime et est durablement enracinée.

Débattons, agissons, pour un autre modèle social. Le mouvement syndical manque de débats de fond. Trop souvent chaque organisation reste enfermée dans ses débats internes et ses propres certitudes, les positionnements tactiques l'emportant sur la nécessité de construire des convergences basées sur un travail de réflexion poussé. Cette recherche de convergences est d'autant plus nécessaire que le mouvement syndical reste divisé et soumis à des interrogations quant à son efficacité pour transformer la société. La FSU et l'Union syndicale Solidaires ont décidé d'y réfléchir ensemble.

Ce travail en commun concerne un certain nombre de « grands » sujets interprofessionnels qui sont, ou devraient être, au cœur de l'action syndicale. Il est évidemment ouvert à toutes les organisations syndicales qui voudraient s'y joindre.

**DÉBATTRE ENSEMBLE POUR AGIR ENSEMBLE,
TEL EST L'ENJEU DE CES RENCONTRES**

Les contributions résumées dans ce document sont consultables dans leur intégralité sur les sites de la FSU et de Solidaires : www.fsu.fr et www.solidaires.org

Compression salariale et inégalités de revenus

Les inégalités de revenus peuvent être analysées en deux temps. Il y a d'abord le partage primaire entre salaires et profit et ensuite l'effet de la distribution de revenus financiers. L'histoire des dernières décennies peut se résumer ainsi : le blocage de la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises a conduit, via la distribution des dividendes et de très hauts salaires, à un creusement des inégalités de revenus.

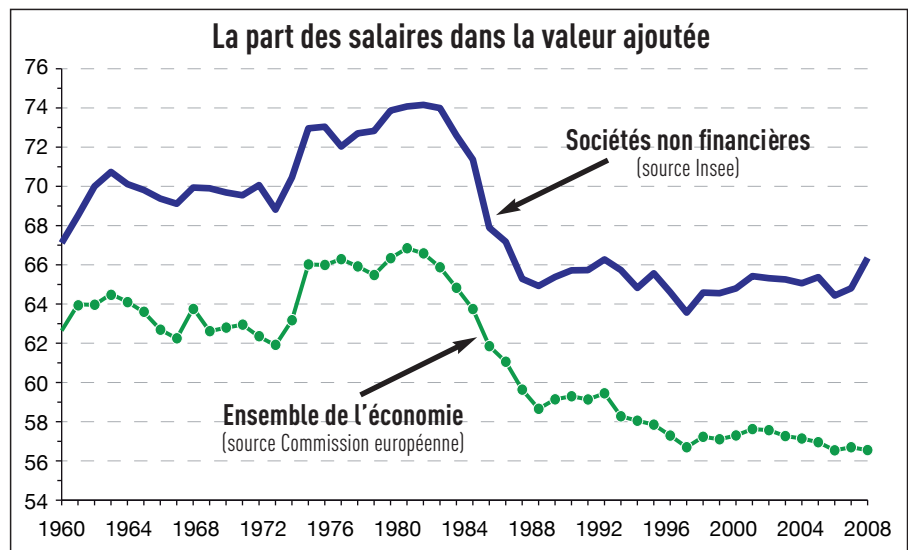
Le débat sur le partage de la valeur ajoutée oppose deux thèses. Pour certains (Denis Clerc, Jean Peyrelevalde, etc.), la part des salaires se trouve aujourd'hui à un niveau historiquement raisonnable. Divers correctifs discutables sont utilisés pour en faire la démonstration. Pourtant le constat est assez clair : la part des salaires se trouve aujourd'hui à un niveau historiquement bas, inférieur d'environ cinq points à ce qu'il était durant les « Trente glorieuses » et de 9,5 points par rapport au « pic » de 1982. Il est vrai que la part des salaires est relativement stable depuis vingt ans, mais cela provient du fait qu'elle a très brutalement baissé entre 1982 et 1989, alors que le recul a été plus progressif dans les pays voisins. Ce constat est un enjeu décisif, dans la mesure où le recul de la part des salaires constitue une marge de manœuvre essentielle pour une politique alternative.

Une baisse de la part des salaires équivaut à une progression du salaire inférieure à celle de la productivité. Autrement dit, les gains de productivité ne sont plus redistribués aux salariés. Cela serait acceptable (mais pas trop longtemps !) si cette baisse des salaires permettait, sur la base d'une relance de l'investissement de créer des emplois. Mais ce n'est pas ce qui s'est passé, et cela souligne une particularité du capitalisme néolibéral. Les entreprises ont utilisé

leurs profits supplémentaires – contrepartie de la baisse de la part des salaires – pour se désendetter dans un premier temps, puis pour distribuer de plus en plus de dividendes. Ces profits distribués par les entreprises représentent (en net, pour tenir compte des dividendes qu'elles se versent entre elles) plus de 12 % de la masse salariale en 2009, contre 4 % au début des années 1980.

■ D'où vient le PIB ?

Ces calculs portent sur les sociétés non financières. Peut-on les étendre à l'ensemble de l'économie ? Non, répond Jean Peyrelevalde, qui souligne que leur valeur ajoutée (même en y ajoutant les sociétés financières) ne représente qu'un peu plus de la moitié du PIB (55 %). Le reste se décompose comme suit : administrations publiques (16 %) ; impôts (10 %) ; valeur ajoutée pour emploi final propre (9 %) ; entre-



Compression salariale et inégalités de revenus

prises individuelles (7 %) ; ménages et institutions sans but lucratif (3 %). Mais la valeur ajoutée des administrations publiques est non marchande et relève du budget, de même que les impôts. Sous le terme obscur de « valeur ajoutée pour emploi final propre », on trouve un PIB virtuel calculé en calculant des loyers fictifs pour les ménages propriétaires de leur logement. Si on laisse de côté ces éléments, les sociétés (financières et non financières) réalisent l'essentiel (85 %) de la création de richesses marchandes, le reste étant réalisé par les entreprises individuelles, les ménages et les institutions sans but lucratif.

■ La montée des inégalités

Le meilleur moyen de mesurer l'impact global de la compression salariale est d'utiliser la base de données Ameco de la Commission européenne qui calcule une part des salaires sur l'ensemble de l'économie, ajustée pour tenir compte de la baisse de la part des non-salariés dans l'emploi. C'est l'indicateur retenu par les institutions internationales (Commission européenne, FMI, OCDE, etc.) qui concluent toutes à une baisse généralisée dans la plupart des pays développés. Il faut noter aussi que la part des salaires ainsi mesurée continue à baisser – même si c'est à un rythme inférieur – après la période 1982-1989, puisqu'elle passe de 58,7 % en 1989 à 56,5 % en 2009. En 2009, la part des salaires est ainsi inférieure de 10 points de PIB au pic de 1982, et de 6,5 points par rapport à la moyenne des « Trente glorieuses ». Rapportés au PIB de 2009 (1 907 milliards d'euros), ces différentiels conduisent à l'évaluation suivante : le transfert des revenus du travail vers les revenus du capital représente de 124 à 190 milliards d'euros.

À l'intérieur du salariat, la précarisation et la montée des hauts salaires contribuent au creusement des inégalités. Les travaux de Camille Landais montrent que pour 90 % des salariés, la progression annuelle moyenne de leur salaire réel (hors inflation) n'a été que de 0,4 % entre 1998 et 2005 : pour les 10 % de plus hauts salaires, l'augmentation a été de 1 %. On assiste en même temps

à une explosion des très hauts salaires : + 6,1 % par an pour 0,01 % des salariés.

La baisse globale de la part des salaires se combine avec la croissance des revenus financiers pour conduire à une montée des inégalités. L'explosion des dividendes correspond à l'envol de la capitalisation boursière à partir du début des années 1980. À ce moment elle représente 7 à 8 % du PIB. En 2007, avant la crise, la capitalisation boursière est égale à 100 % du PIB. Dès lors, la progression plus rapide des revenus financiers est un vecteur de creusement des inégalités de revenus. Les calculs de Camille Landais montrent que le salaire réel a augmenté en moyenne de 5,3 % entre 1998 et 2005. Sur la même période, les revenus financiers ont progressé de 30,7 % et les revenus fonciers de 16,2 %.

Le tassement des salaires et la croissance des revenus financiers se combinent alors pour creuser les inégalités sur l'ensemble des revenus. Pour 90 % des ménages, le revenu réel (toutes sources confondues) a augmenté de 4,6 % entre 1998 et 2005. Pour les 10 % les plus riches, la progression a été à peu près double (8,7 %). Mais elle a été encore plus forte à mesure que l'on monte dans l'échelle des revenus : + 11,3 % pour les 5 % de ménages les plus favorisés ; 19,4 % pour 1 % ; 32 % pour 0,1 % et 42,6 % pour 0,01 %.

■ Une tendance universelle

L'histoire des trente dernières années peut donc être schématisée de la manière suivante. La dégradation du rapport de forces entre capital et travail, que l'on peut mesurer par le taux de chômage, modifie le mode de partage de la valeur ajoutée au détriment des salariés. Mais les entreprises n'investissent pas plus pour autant. Il en résulte un considérable transfert qui va des salariés aux actionnaires. À l'intérieur du salariat, la précarisation et la distribution de profits à une mince couche de salariés accentuent les inégalités. En 2005, 28 % de la masse salariale va aux 10 % des plus hauts salaires, et le quart seulement à la moitié la moins bien payée du salariat.

Cette configuration n'est pas propre à la France. Elle est encore plus marquée, jusqu'à la caricature, aux États-Unis et se retrouve aussi dans des pays émergents comme la Chine ou l'Inde. Entre 1982 et 2005, la part du

Compression salariale et inégalités de revenus

1 % les plus riches dans les revenus passe de 8,4 % à 18,3 % aux États-Unis, de 2,6 % à 5,9 % en Chine, et de 4,5 % à 8,9 % en Inde. Il s'agit d'un modèle « cohérent » en ce sens que la baisse de la part des salaires et l'explosion de la finance se combinent pour creuser les inégalités de revenus. C'est aussi une rupture avec la phase précédente du capitalisme (baptisée « Trente glorieuses » par commodité) qui était caractérisée par une part des salaires stabilisée et par un rôle marginal de la finance.

■ Une autre répartition est possible.

Ce constat montre qu'il ne peut y avoir de transformation sociale sans remise en cause des facteurs qui conduisent à la montée des inégalités, à savoir le partage de la valeur ajoutée et le poids de la finance. On peut se deman-

tenables par l'économie réelle et qui ont renforcé la pression sur les salaires. Il fallait aussi trouver des débouchés. La croissance des inégalités est alors apparue comme une réponse fonctionnelle puisque la consommation des riches a pris le relais d'une consommation des salariés en berne. Ou bien, la demande a été soutenue par la croissance à crédit dans le cas des États-Unis et par le surendettement des ménages dans plusieurs pays.

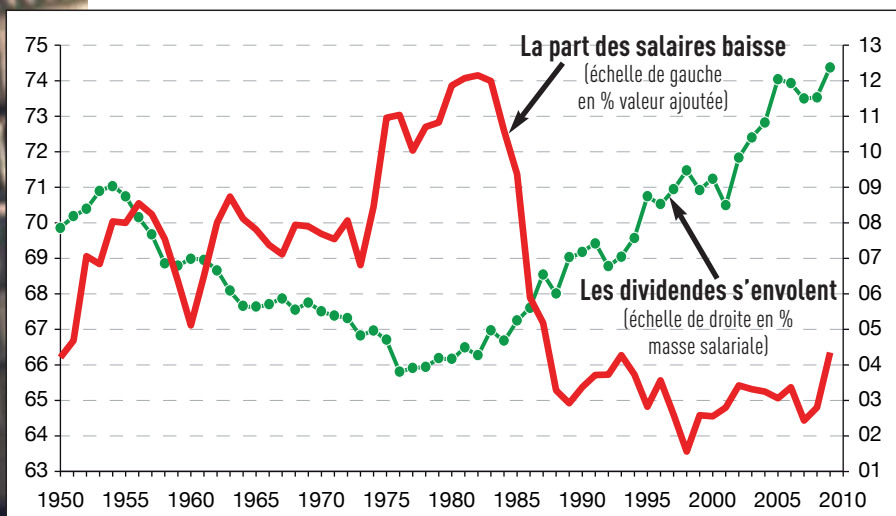
Le débat sur la retraite illustre lui aussi la volonté de ne pas remettre en cause cette répartition inégalitaire, puisqu'il était dès le départ verrouillé par le principe selon lequel la part du revenu national allant aux retraités ne devrait plus jamais changer, quel que soit leur nombre.

L'analyse de la répartition des revenus est utile car elle souligne la possibilité d'un autre fonctionnement de l'économie et indique ce que serait une véritable sortie de crise. Il y a eu un énorme transfert des salariés vers les actionnaires, il faut organiser un contre-transfert. Il est économiquement viable, puisqu'il pourrait se faire sans réduire la capacité d'investissement des entreprises dans la mesure où celles-ci n'ont pas utilisé la res-

tauration de leurs marges pour investir plus. Le financement des entreprises ne serait pas remis en cause parce que la contribution nette des marchés financiers à ce financement est à peu près nulle. Enfin, si les entreprises versaient plus de salaires et moins de dividendes, la sacrosainte compétitivité n'aurait aucune raison d'être écornée.

Une autre répartition des revenus permettrait de dégager des ressources pour augmenter les salaires, pour financer la protection sociale (santé, retraites, etc.) et pour créer des emplois par réduction du temps de travail. Dans quelles proportions ?

C'est au mouvement social de le décider. ■



der si le rapport de forces permet d'envisager un tel projet, et s'il faut réguler le capitalisme ou le dépasser. Mais une chose est sûre : il est rigoureusement impossible d'améliorer la situation de la majorité des salariés et des citoyens sans toucher aux règles du jeu actuel. Ce point de vue éclaire le débat sur la « sortie de crise ». Le caractère cosmétique des mesures de réglementation de la finance et le retour à des politiques d'austérité d'une grande brutalité partout en Europe montrent que le projet est bien un retour à la situation d'avant la crise (*business as usual*).

C'est pourtant ce mode de répartition qui est à la racine de la crise. Les profits dégagés par la compression salariale mais non investis ont alimenté les bulles financières. Ils ont porté les exigences de rentabilité à des niveaux insou-

(*) Pour une version longue de ce texte avec les références : <http://hussonet.free.fr/solineg.pdf>



Répartition des richesses : mettre fin à vingt ans de contre- réformes libérales

Le parallèle est troublant entre 1789, année au cours de laquelle furent posées les bases du consentement à l'impôt dans la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (la révolution fut précédée d'une contestation du système fiscal de l'époque par le tiers état, qui supportait la charge fiscale quand la noblesse et le clergé en étaient ex-

nérés) et la période actuelle. Le consentement à l'impôt, pilier de notre démocratie, est en effet profondément affecté aujourd'hui. Les choix fiscaux de ces dix dernières années illustrés notamment par le bouclier fiscal (véritable symbole de l'injustice fiscale), l'augmentation des inégalités que la crise a mis en exergue et les conséquences de celles-ci sur l'immense majorité des ménages ont porté de rudes coups au consentement. Le sentiment est de plus en plus partagé qu'une fiscalité à deux vitesses s'est progressivement mise en place ; l'une, clémente, au profit des plus riches et des multinationales et l'autre, plus injuste, subie par les salariés, les retraités, les petites entreprises...

Ce sentiment d'une fiscalité de plus en plus injuste repose sur de solides bases. Depuis une vingtaine d'années, les choix fiscaux des gouvernements ont déséquilibré le système fiscal, de sorte qu'on ne peut plus dire aujourd'hui que la « contribution

commune » au sens de l'article 13 de la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, soit répartie en fonction des « facultés » de chacun. Pire, les mesures fiscales ainsi prises ont contribué à accélérer le développement des inégalités inhérent au capitalisme financier.

Nous disposons aujourd'hui de suffisamment de recul pour mesurer les effets des mesures prises ces dernières années. Alors que se joue désormais « l'après-crise », celle-ci ayant largement creusé la dette publique, il est essentiel de montrer en quoi une autre répartition des richesses, notamment par la fiscalité, est économiquement et socialement nécessaire.

■ Un système fiscal de plus en plus injuste car déséquilibré

Financer l'action publique, réduire les inégalités, inciter à modifier les comportements, les trois objectifs historiques de la fiscalité sont contestés par l'approche néolibérale qui estime au contraire qu'il faut réduire l'action publique, que les inégalités sont naturelles et que les mesures incitatives se résument à une approche clientéliste de la fiscalité.

La toile de fond des arguments libéraux peut en effet se résumer ainsi. Dans la concurrence fiscale et sociale, il faut être compétitif et attractif en baissant les coûts fiscaux et sociaux. Le but affiché est d'attirer ou de retenir des capitaux, pour, officiellement, favoriser l'investissement, la croissance et l'emploi. Cette approche, inspirée du théorème du chancelier allemand Helmut Schmidt (« *les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain* »), est portée avec une certaine constance par les



Répartition des richesses : mettre fin à vingt ans de contre-réformes libérales

tenants des politiques libérales. Or, l'objectif affiché de favoriser la croissance et l'emploi n'a pas été atteint : entre 2000 et 2007, les profits des entreprises du CAC 40 ont augmenté de 97 % alors que leurs investissements reculaient de 23 %. En revanche, la distribution de dividendes a explosé dans la période : + 255 % ! Un constat s'impose : alors que le chômage se maintenait à un niveau élevé, l'investissement reculait et les profits augmentaient. Empiriquement, le théorème de Schmidt n'a donc pas été validé.

Partant du principe qu'un abaissement de l'imposition des « bases mobiles » (entreprises, investisseurs) permettrait de les attirer ou de les retenir sur le territoire, et dans la droite ligne de la conception néolibérale de la fiscalité, les gouvernements successifs ont abaissé les impôts directs ; sur les revenus, sur le patrimoine et sur les sociétés. Ce mouvement s'est accompagné du discours selon lequel « *baissier les charges permettrait de créer plus de croissance et plus d'emplois* ». Ce mouvement a eu des répercussions sur le système fiscal. Ainsi, en France, en vingt ans :

- le taux de l'impôt sur les sociétés est passé de 50 % à 33 % ;
- la taxe professionnelle a été allégée puis supprimée et remplacée par une contribution économique territoriale dont les recettes seront inférieures à celles de la taxe professionnelle ;
- le taux marginal de l'impôt sur le revenu est passé de 65 à 40 % ;
- le nombre de tranches a nettement diminué (de treize à cinq) ;
- le nombre de dispositifs dérogatoires (niches fiscales) a augmenté ;
- et dans le même temps, les prélèvements les plus injustes ont augmenté, notamment la taxe d'habitation et les droits indirects.

Le même mouvement a été constaté dans la plupart des États membres de l'Union européenne. Le mimétisme fiscal n'a, fort logiquement, pas produit les effets escomptés, les mesures fiscales des uns et des autres se sont neutralisées. Pour autant, et en dépit des projets existants (en matière d'imposition des sociétés par exemple), aucune volonté politique n'a impulsé un mouvement

d'harmonisation, même progressive, des législations fiscales.

De fait, non seulement ces baisses d'impôt n'ont pas produit les effets officiellement escomptés en matière de relance de l'activité économique, mais ils ont de plus été coûteux et injustes. Ainsi, le coût cumulé en dix ans de la seule baisse des taux du barème de l'impôt sur le revenu s'élève à 108 milliards d'euros ! Alimentant des déficits et une dette injustes, ces baisses ont de plus été subies par l'immense majorité des contribuables, les classes modestes et moyennes, qui n'en bénéficiaient pas, soit sous forme de baisse de la qualité et de la quantité de services publics (privatisations, suppressions d'emplois publics, réduction du maillage territorial...) soit sous forme d'augmentation d'autres impôts (en particulier les impôts locaux dans un contexte de transfert de compétences de l'État vers les collectivités locales).

Économiquement, inefficaces, socialement injustes, budgétairement coûteuses, ces baisses d'impôt présentent un bilan désastreux. Ce bilan justifie à lui seul une profonde réforme de la fiscalité, que la crise rend tout simplement essentielle.

■ Pour une autre fiscalité, nécessaire et possible

La question de la réforme fiscale est au centre du débat public. En particulier, elle s'inscrit dans la recherche d'alternatives en matière de répartition des richesses. L'analyse des choix fiscaux récents l'a montré, une profonde réorientation de la fiscalité est urgente : celle-ci ne doit pas seulement prendre à rebours les contre-réformes de ces vingt dernières années, elle doit avant tout s'établir sur des bases solides, visant à réhabiliter le sens de la contribution commune et les objectifs de l'impôt. Les réformes du système fiscal doivent ainsi être centrées sur :

- **l'efficacité** : le rendement fiscal



Répartition des richesses : mettre fin à vingt ans de contre-réformes libérales



doit permettre en effet de financer les politiques publiques ;

- **l'équilibre de sa structure** : les impôts directs progressifs doivent être les pivots déterminant sans exclure les impôts indirects comme source d'appoint ;

- **la justice** : la fiscalité doit tenir compte des capacités contributives de chacun, l'affectation des dépenses doit permettre de prendre en charge les besoins sociaux ;

- **l'incitation** : les impôts doivent être incitatifs. Dès lors, les dépenses et niches fiscales doivent être centrées sur les facteurs les plus utiles, socialement et écologiquement notamment.

Ces objectifs structurent les choix fiscaux. La diversité des situations et des sources de richesse impose d'asseoir les impôts sur diverses assiettes : revenus, bénéfices, patrimoine, dépense. Une réforme fiscale juste nécessite notamment, pour tous les impôts nationaux, un élargissement de l'assiette, donc par la suppression d'un grand nombre de niches fiscales qui permettent une défiscalisation outrancière. Une meilleure progressivité de l'imposition de revenus et de celle du patrimoine est également une condition nécessaire à la réduction des inégalités. En matière d'imposition des revenus, ceci passe par l'instauration d'un taux marginal d'imposition dissuasif au-delà d'un certain niveau de revenus et par la réintégration au barème progressif des revenus financiers, actuellement imposés pour l'essentiel au taux proportionnel du prélèvement libératoire. Par ailleurs, pour éviter l'accumulation et la concentration de l'essentiel du patrimoine entre les mains d'une minorité par le jeu de l'héritage et des donations, le renforcement des droits de mutation est indispensable. L'impôt de solidarité sur la fortune, lui aussi dévoyé par les niches fiscales, mérite en outre d'être refondu afin de disposer d'un impôt sur le stock de patrimoine tout à la fois plus juste et plus rentable. S'agissant de l'impôt sur les sociétés, imposer plus fortement les bénéfices

distribués que les bénéfices réinvestis pourrait constituer un axe central.

Enfin, concernant la fiscalité locale, il semble intenable de maintenir les injustices structurelles du système actuel (les principes d'établissement des bases d'imposition datent de 1970 pour le foncier bâti et de 1961 pour le foncier non bâti), injustices aggravées par la récente réforme de l'imposition locale des entreprises (suppression de la taxe professionnelle et création de la contribution économique territoriale) dont le manque sera nécessairement compensé par une hausse des impôts payés par les ménages.

La fiscalité internationale doit également être mobilisée. L'harmonisation fiscale au sein de l'Union européenne s'impose comme une nécessité absolue pour en finir avec la concurrence fiscale et sociale. À ceux qui prétendraient qu'une telle harmonisation n'est pas réalisable, une réponse s'impose : le principal verrou à une telle harmonisation n'est pas technique (des projets existent en matière d'harmonisation de l'impôt sur les sociétés, de la fiscalité de l'épargne, de lutte contre la fraude fiscale, d'impôts européens...), il est politique. Or jusqu'ici, la construction européenne a fait de la concurrence fiscale et sociale le mode de fonctionnement de l'Union européenne. Compression des salaires, développement de la précarité, augmentation des profits... ; le bilan de cette concurrence est éloquent. L'instauration d'un cadre européen visant à rapprocher et à harmoniser les systèmes fiscaux et à créer des impôts européens (un impôt européen sur les bénéfices des sociétés peut aisément être mis en œuvre sur une assiette harmonisée) réorienterait la construction européenne vers plus de solidarité, ce qui permettrait notamment de faire face aux défis écologiques. Enfin, au-delà de l'Union européenne, le contexte d'ouverture et d'interdépendance des économies et de concurrence fiscale et sociale rend indispensable l'instauration de taxes globales ; taxe sur les transactions financières, impôt sur les sociétés, écotaxe...

La fiscalité n'est jamais que la traduction concrète de choix politiques en matière de partage des richesses : c'est donc à ce niveau que doit être porté le débat. ■■





La protection sociale, une longue conquête

La protection sociale aujourd'hui très menacée, est le fruit d'une conquête, d'un long cheminement, toujours conflictuel qui émerge au cours du XIX^e siècle, et se poursuit dans la première moitié du XX^e. Les affrontements politiques et sociaux transforment peu à peu ce qui relevait de l'assistance, proche de la charité (qui permettait des formes de contrôle social sur les pauvres, les « classes laborieuses »), à l'assurance « sociale », fondée sur les droits sociaux et les solidarités. C'est le programme du conseil national de la résistance à la Libération qui institue le pacte social globalement encore en vigueur : le patronat assume la hausse du coût

salarial nécessaire au financement de prestations conséquentes, en contrepartie de quoi il peut disposer de la main-d'œuvre nécessaire (un travailleur et sa famille en « bon état ») dans la période de reconstruction.

L'ordonnance du 4 octobre 1945, inscrit dans le droit, les garanties collectives nécessaires, leur financement et leur gestion, sur le principe que « *chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins* ».



■ Une gestion démocratique ?

Le financement de la Sécurité sociale par des cotisations salariales et patronales, (« salaire socialisé ») légitimait les assurés sociaux à gérer les ressources de la sécu. Au départ, les syndicats seuls (sans le patronat) désignaient les membres des conseils d'administration, puis ce sont les

assurés qui ont élu leurs représentants parmi ceux qui étaient proposés par les syndicats. Depuis des inflexions importantes, conduisant à une stagnation voire à une régression de la protection sociale se sont opérés.

On peut distinguer trois grandes modifications majeures.

• Extension de la prise en charge au niveau de l'assurance-maladie

L'assurance maladie s'étend à l'ensemble de la population avec la généralisation de la couverture maladie en 1978 et la création de la CMU en 1999. Représentant environ 50 % des dépenses au début, le financement en arrive à 75 %, dans les années 80 et stagne en gros depuis cette époque... Fin des années 80 l'assurance-maladie baptisée AMO (Assurance maladie obligatoire) laisse donc un espace officiel à la complémentaire AMC et donc à son marché.

Se succèdent remise en cause des acquis, fortes régressions (forfait hospitalier, déremboursements...), et inégalités sociales croissantes.

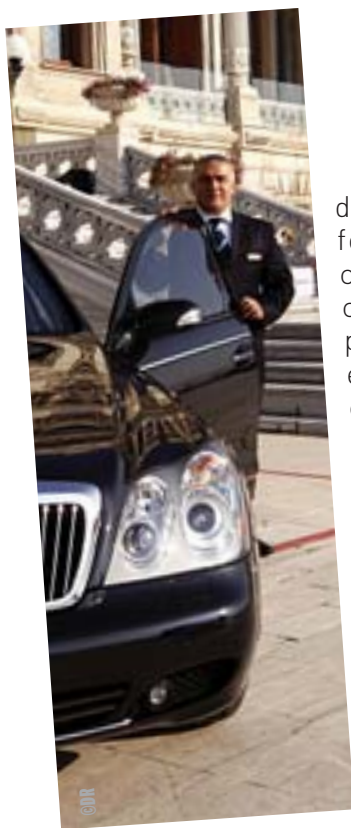
• Modifications de la gestion de la Sécurité sociale

Depuis 1945, la responsabilité de la gestion des caisses de Sécurité sociale a été modifiée à plusieurs reprises.

Les ordonnances Pompidou de 1967 réorganisèrent les caisses en les séparant par risques (maladie, vieillesse, famille), supprimèrent l'élection des administrateurs et instaurèrent un mode de gestion paritaire entre représentants des assurés et des employeurs.

En 1982 le principe de l'élection fut rétabli et la majorité des sièges réservée aux syndicats. Des élections eurent lieu en 1983, pour un mandat de six ans, puis furent constamment repoussées. En juin 1996, la parité entre représentants des assurés sociaux et des employeurs et représentants des salariés désignés par les organisations syndicales, et non plus élus, a été rétablie (ordonnances Juppé). L'État joue désormais un rôle

La protection sociale, une longue conquête



de tutelle et de contrôle renforcé en 1996 avec la loi constitutionnelle qui donne compétence au Parlement pour se prononcer sur les équilibres prévisionnels des comptes sociaux, le PLFSS (Projet de loi de financement de la Sécurité sociale) qui fixe annuellement notamment l'ONDAM (Objectif national de dépenses de l'assurance-maladie). L'État se réserve la maîtrise du prix des médicaments. Ainsi encadrés, les choix de gestion des caisses sont extrêmement limités.

• Modification du financement

La protection sociale s'appuie sur des cotisations qui sont des composantes de la masse salariale ; elles représentent un salaire socialisé, c'est-à-dire versé sous forme de cotisations mises en commun. La richesse produite alimente ainsi directement la protection sociale sans passer par les marchés financiers. La solidarité se fonde sur un principe fondamental, celui d'une nécessaire et légitime resocialisation de la richesse face à certains risques de la vie que l'individu ne peut assumer individuellement. Et socialiser la richesse, c'est la répartir dans des activités jugées collectivement utiles en fonction des besoins sociaux et des contraintes écologiques.

L'instauration de la CSG en 1992 modifie ce financement en le fiscalisant en partie.

On a également élargi le financement par l'affectation à l'assurance-maladie du produit de diverses taxes. Dans le même temps, au nom de politiques d'emploi, de larges exonérations de cotisations, en particulier sur les bas salaires, ont été accordées au patronat (29 Md€ en 2009) et la Cour des



comptes elle-même estime la dette de l'État envers le régime général à 4 Md€. Les cotisations ne représentent aujourd'hui plus que 53 % à 60 % des recettes de l'assurance-maladie. L'assurance-maladie subit un manque de recettes chronique dû au chômage massif et dans le même temps à la diminution de la part de la cotisation patronale par le truchement de déplafonnements, de la baisse de cotisation, et de l'extension des cotisations aux revenus de remplacement. Ces inflexions réduisent en l'exonérant, l'entreprise de sa responsabilité sociale. Ainsi la tendance actuelle est à une opposition de plus en plus forte entre solidarité financée par l'impôt et assurance financée par les cotisations.

Insidieusement on est passé de l'exigence d'une assurance-maladie obligatoire pour tous, à l'exigence d'une « complémentaire pour tous », prenant ainsi acte d'une insuffisance de la « sécu » et renonçant à conquérir ou à reconquérir de nouveaux droits.

Pour les politiques libérales à l'œuvre, il s'agit d'amplifier ce processus, de diminuer toujours plus la dépense socialisée, d'afficher des baisses de prélèvements obligatoires, de créer un marché concurrentiel des complémentaires, ce qui promet de nouvelles régressions et de nouveaux transferts de charge vers les individus. La place des assurances complémentaires devient donc centrale. Car dans l'assurance « privée », on ne reçoit pas selon ses besoins, mais selon ses moyens ! Ainsi, les complémentaires mutualistes confrontées à la concurrence accrue des assurances privées, à l'augmentation de l'espérance de vie de leur population et à la prise en charge des remboursements de la sécu, sont en difficulté pour maintenir les solidarités face à la concurrence des assurances privées.

■ Retraites

Le débat sur les retraites est réduit à une question comptable



La protection sociale, une longue conquête

donc à un problème, alors qu'il devrait être appréhendé sous l'angle de la chance et du bonheur que fournit l'allongement de la vie humaine. Le projet du gouvernement ne fait que satisfaire aux demandes des marchés financiers et du patronat. Il s'agit de faire payer la crise aux salariés. Pour faire admettre à l'opinion la nécessité d'une telle réforme, son urgence est invoquée, mensonges et diversions sont employés.

Il est pourtant tout à fait justifié de revendiquer qu'une part plus importante des richesses créées contribue à financer une période de la vie des salariés qui n'est plus dictée par les impératifs professionnels. Comme il n'était pas pensable en 1936 pour les employeurs de payer des salariés en congé, il serait aujourd'hui illusoire de financer durablement les retraites, c'est-à-dire une séquence de vie où les projets personnels se construisent librement.

Santé, famille, retraites, cela relève de débat sur des questions sociales, et pas seulement sous l'angle de dépenses de Sécurité sociale.

C'est un débat dont les libéraux ne veulent pas. Le gouvernement, en concentrant son discours sur le « trou » de la sécu, les déficits, occulte un vrai débat de société sur la place des dépenses de santé dans une société développée. Débat d'abord nécessaire sur la structure des dépenses. Le libéralisme se moque de la part des dépenses de santé dans le PIB. L'exemple des États-Unis le prouve. L'important, pour le capitalisme, est de permettre que les profits se développent (dans l'industrie pharmaceutique bien sûr, mais aussi par la privatisation de l'essentiel du secteur de la santé et de son financement). Peu importe alors son efficacité, les inégalités qu'il développe ou qu'il maintient. Il s'agit pourtant du cœur du débat en matière de santé : les sommes qu'un pays consacre à la santé sont-elles utilisées efficacement ? Quelle politique du médicament faut-il mener ? La prévention permet-elle de réduire les pathologies et les inégalités ? *Quid* de la santé au travail ? S'attaque-t-on aux problèmes de pollution ? Est-on capable de prévenir les crises sanitaires ? Ces dépenses permettent-elles de développer une société plus juste, dans laquelle chacun peut réellement accéder aux soins

nécessaires et bénéficier d'un véritable système de santé ?

Concernant la dépendance, la perte d'autonomie, le handicap, quels qu'en soient la cause ou l'âge de la personne concernée, doivent relever de la solidarité nationale dans le cadre de la Sécurité sociale tout au long de la vie. Le président de la république préconise le recours à l'assurantiel de type privé pour financer les contours actuels du « 5^e risque ». À l'inverse il faut que la perte d'autonomie soit rattachée, dans le cadre de la solidarité nationale, aux branches existantes de la Sécurité sociale.

C'est parce que la Sécurité sociale est obligatoire qu'elle peut être solidaire (cotisation en fonction des revenus, prestations en fonction des besoins de santé). C'est pourquoi nous estimons que la sécu devrait pouvoir couvrir les besoins utiles et nécessaires, aller vers 100 % de prise en charge. En tout état de cause nous aurons besoin de financements nouveaux, des moyens nouveaux pour revenir sur

les régressions notamment en médecine de ville, développer l'hôpital public, financer une politique de prévention et pour permettre un égal accès aux soins.

Ces moyens peuvent provenir d'un rééquilibrage de la part des salaires dans la valeur ajoutée, la richesse créée dans les entreprises, qui a baissé de dix points en un quart de siècle. Ce rééquilibrage pourrait prendre la forme d'une augmentation de la part patronale des cotisations sociales, une taxe sur les profits financiers non réinvestis pouvant abonder les cotisations sociales. ■■



Pour un autre partage des richesses

Alors que notre modèle social, notre protection sociale étaient présentés par tous les observateurs et le gouvernement lui-même comme un « amortisseur » de la crise, un « matelas de protection », ce même gouvernement au travers de sa politique fiscale, de ses « réformes » (retraites, santé...) de la réforme de l'État continue son œuvre de casse et de démantèlement des solidarités et de l'investissement public.

La politique menée par Nicolas Sarkozy, essentiellement guidée par la nécessité de donner des gages aux marchés financiers et aux agences de notation est pilotée par une réduction des déficits (de 8,5 % à 3 % du PIB en 2013), déficits en grande partie creusés par une politique économique et sociale désastreuse !

Ces déficits ne sont pas dus en réalité aux dépenses sociales qui seraient trop lourdes (et qui sont en fait stables depuis 20 ans) mais à l'insuffisance des recettes fiscales, liées au chômage, à la stagnation des salaires et aux multiples cadeaux fiscaux faits aux plus riches.

Nous entrons dans une période où les effets des réformes passées apparaissent au grand jour. L'impact social émerge et de manière

durable au fil des années. Il s'élargit à de nouvelles couches de la société avec des conséquences lourdes sur l'accroissement des inégalités et la mise à mal du vivre ensemble. Dans le droit fil des préconisations du Medef, le gouvernement vient de passer en force sur la réforme des retraites. Cette réforme injuste et inefficace aura pour effet essentiel de faire porter l'essentiel du financement des

retraites aux seuls salariés toute en diminuant leurs pensions.

Elle ouvre la voie au recours très inégalitaire à l'épargne individuelle. C'est ce qui intéresse particulièrement le patronat et les financiers : rompre le pacte social imposé en 1945 et s'engager de cette manière vers la capitalisation. Les mesures et propositions pour l'assurance maladie vont dans le même sens et vont fragiliser la Sécurité sociale, véritable système solidaire qui constitue un filet de survie pour les plus démunis.

Face à ces politiques, nous continuons d'affirmer qu'il est possible de faire autrement, de préserver et améliorer un modèle social solidaire. Il est pour cela urgent de repenser le partage des richesses et d'imposer d'autres choix. Il faut une politique fiscale qui revienne sur les réformes antérieures et rétablisse la progressivité de l'IRPP, abolir la loi TEPA et l'injuste bouclier fiscal. Redresser la part des revenus salariaux dans la valeur ajoutée, taxer les revenus financiers, augmenter progressivement les cotisations sociales, mettre en œuvre une politique d'emplois pour tous, respectueux de l'environnement, revenir sur les exonérations de cotisations... autant de pistes que nous devons porter. Il est tout à fait réalisable et soutenable économiquement de déplacer six points de PIB des profits vers la protection sociale d'ici 2050. Ceci permettrait de revenir sur les régressions déjà en œuvre en matière de retraite et permettrait d'enclencher d'autres logiques solidaires et protectrices pour l'ensemble des citoyens.

Plus que jamais la question du partage des richesses produites est d'actualité. La FSU et Solidaires continueront à travailler avec l'ensemble des salariés pour qu'ils s'emparent de ces débats afin d'imposer des choix économiques et sociaux pour une société plus juste, plus solidaire et plus égalitaire. ■■

Les richesses ça se partage ! Une revendication au cœur des mobilisations sociales - 12

Dossier réalisé par : Bernadette Groison, Elizabeth Labaye, Springfields Marin, Catherine Lebrun, Vincent Drezet, Michel Husson

Création et réalisation : C.A.G., Paris, 01 42 85 37 17 - Impression Delta Papiers, Paris, 06 88 69 88 24

